

Note de briefing – Vélib' Métropolitain

Mercredi 12 avril 2017

Contexte

Le Comité syndical Autolib' et Vélib' Métropole s'est réuni mercredi pour examiner la délibération autorisant la présidente du Syndicat à signer avec le groupement Smoovengo le marché relatif à la mise en place du service Vélib' à l'échelle métropolitaine.

Il s'agit d'une nouvelle étape décisive dans la procédure de mise en concurrence, débutée en avril 2016. Elle entérine le choix du candidat retenu par la Commission d'appel d'offres qui s'était tenue le 31 mars dernier et avait placé en tête à l'unanimité l'offre du groupement Smoovengo.

Les principaux atouts du nouveau service

- Un service à l'échelle de la Métropole, adapté aux modes de vie des habitants.
- 30% de vélos à assistance électrique, pour franchir facilement les dénivelés.
- Des vélos à la fois plus légers et plus solides.
- Une « fourche cadenas » permettant de mieux prévenir les vols.
- Un système « anti station pleine » (overflow) permettant de déposer son vélo à une station même lorsque tous les emplacements sont déjà occupés, soit un retour garanti
- Des vélos plus connectés, dotés d'un boîtier électronique embarqué.
- Le maintien de la première demi-heure gratuite pour les vélos mécaniques.
- 80% de la valeur ajoutée du système est fabriquée en France.

Les prochaines étapes

Smoovengo se prépare depuis 2 ans pour pouvoir répondre aux enjeux du vélo en libre-service de la Métropole. Un process de production Smoove-Mobivia est déjà prêt à fournir les vélos électriques.

Le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole a fait le choix d'une transition rapide et douce entre le service actuel et le futur service métropolitain, qui garantira la continuité de service et des abonnements en cours pour les usagers.

Été 2017	Présentation du nouveau Vélib'
Octobre-décembre 2017	Remplacement progressif des anciennes stations par les équipements SMOOVENGO. Les deux services, l'ancien et le nouveau, cohabiteront jusqu'au 31 décembre 2017.
Janvier 2018	Mise en service de 50 % des stations du Vélib' métropolitain.
Janvier-mars 2018	Mise en service progressive de la seconde moitié des stations.
31 mars 2018	100% des stations seront fonctionnelles.

Un suivi des travaux permanent et multicanal (point infos, dépliants, emailing, site web), accessible à tous les Franciliens, sera mis en place. Une application interactive sera aussi disponible sur smartphone.

Un plan d'action local a par ailleurs été conçu pour accompagner les nouvelles villes dans l'installation du Vélib' métropolitain.

Les tarifs

Ils ne sont pas actés à ce jour. Le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole élaborera d'ici l'automne la nouvelle grille tarifaire. Elle sera entérinée par une délibération du Comité syndical.

Une chose est certaine : ces nouveaux tarifs maintiendront que la première demi-heure d'utilisation des vélos mécaniques restera gratuite.

Tous les abonnements en cours seront par ailleurs transférés dans le système Vélib' Métropole, aux mêmes conditions tarifaires que celles actuellement souscrites.

Le volet social

Les projets de vélos en libre-service sont créateurs d'emplois non délocalisables. Cette dimension est une priorité pour le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole, comme pour le groupement Smoovengo.

Smoovengo a d'ores et déjà pris l'engagement de proposer en priorité aux salariés de l'actuel exploitant, que ce dernier ne voudrait pas garder pour ses autres activités, de rejoindre le nouvel exploitant.

Les entreprises Indigo et Moventia, membres du groupement Smoovengo, ont développé dans leurs activités propres de stationnement et de transport public une solide expérience dans la reprise de personnels provenant d'autres entreprises. Norauto, filiale comme Smoove de Mobivia, est régulièrement élue « Top Employeur de l'année ».

Le volet environnemental

Smoovengo s'est engagé à ce que 100 % des véhicules de régulation et de maintenance soient électriques ou au Gaz Naturel de Ville, avec l'engagement d'une part significative d'énergies vertes (électricité en provenance de l'éolien et l'hydraulique ; objectif de « Bio GNV » issu de la méthanisation des ordures ménagères).

L'impact environnemental des vélos sera 25 fois inférieur (grammes de CO2 par km parcouru) à celui d'une voiture.

Grâce à une organisation innovante et optimisée du rééquilibrage des stations, les temps de trajet des véhicules d'exploitation seront réduits de 30%, permettant une réduction annuelle des rejets de CO2 de l'ordre de 180 tonnes.

Le recours initié par l'autre candidat

Comme cela arrive très souvent dans ce type de procédure de mise en concurrence, la société JCDecaux, mandataire du groupement évincé, a saisi le juge du référé précontractuel afin d'inviter celui-ci à statuer sur la régularité de la procédure au regard des règles de publicité et de mise en concurrence.

Le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole n'a pas vocation à commenter cette démarche de la société JC Decaux et s'avère confiant sur le fait qu'elle ne fera que confirmer le caractère transparent et parfaitement régulier de la procédure conduite.

La signature du contrat entre le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole est suspendue pendant la durée de ce recours. La décision de justice devrait intervenir d'ici la fin du mois de mai.

Plus d'infos sur Smoovengo.fr